

Thirty Years of Forest Fire Management in Morocco: National Trajectory and a Comparative Analysis with French and Spanish Frameworks

LYAZIDI Mounir

PhD researcher in Public Law and Political Science Politiques; Faculty of Social, Economic, and Judiciary Sciences-Agdal. Mohammed V University-Rabat

Email : gldmlyaz23@gmail.com

 ORCID identifier : 0009-0007-0815-4564

Received	Accepted	Published
05/08/2026	01/09/2026	30/09/2026

DOI: <https://doi.org/10.63939/JSMS.2026-Vol8.N32.237-254>

Mounir LYAZIDI. (2026). *Thirty Years of Forest Fire Management in Morocco; National Trajectory and a Comparative Analysis with French and Spanish Frameworks*. *Journal of Strategic and Military Studies*, volume 8 (issue32), pp: 237-254.

Abstract

Since the 2001 Master Plan, Morocco has built, through successive stages, a forest fire prevention and firefighting system now recognized at the African and Arab level. This article traces, over three decades, the evolution of this system, encompassing governance, operational doctrine, aerial resources and surveillance technologies, then compares it with the recent transformations of the French and Spanish systems, which have faced an unprecedented intensification of fire risk since 2022 linked to climate change and, in Southern Europe, to agricultural land abandonment. The comparative analysis highlights three governance models (centralized and inter-ministerial in Morocco, a hybrid State-local government model in France, and a strongly decentralized model in Spain), a growing technological convergence, and a significant gap in the scale of burned areas, with France and Spain having shifted, in 2025-2026, into a megafire dynamic that Morocco has hopefully not yet experienced.

Keywords: *forest fires, Morocco, South Europe, risk governance, European cooperation*

© 2026, LYAZIDI, licensee Democratic Arab Center. This article is published under the terms of the Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0), which permits non-commercial use of the material, appropriate credit, and indication if changes in the material were made. You can copy and redistribute the material in any medium or format as well as remix, transform, and build upon the material, provided the original work is properly cited.

Trente ans de lutte contre les incendies de forêt au Maroc : Trajectoire nationale et mise en perspective avec les dispositifs français et espagnol

LYAZIDI Mounir

Doctorant chercheur en Droit Public et Sciences Politiques ; Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales-Agdal. Université Mohammed V-Rabat

Email : gldmlyaz23@gmail.com

 ORCID identifier : 0009-0007-0815-4564

Reçu le	Accepté le	Publié le
05/08/2026	01/09/2026	30/09/2026

DOI: <https://doi.org/10.63939/JSMS.2026-Vol8.N32.237-254>

LYAZIDI Mounir. (2026). Trente ans de lutte contre les incendies de forêt au Maroc ; Trajectoire nationale et mise en perspective avec les dispositifs français et espagnol. *Journal of Strategic and Military Studies*, Volume 8 (Numéro 32), pp: 237- 254.

Résumé

Depuis le Plan directeur de 2001, le Maroc a construit, par étapes successives, un dispositif de prévention et de lutte contre les incendies de forêt aujourd'hui reconnu à l'échelle africaine et arabe. Cet article retrace, sur trois décennies, l'évolution de ce dispositif englobant gouvernance, doctrine opérationnelle, moyens aériens et technologies de surveillance, et le met en regard des transformations récentes des systèmes français et espagnol, confrontés depuis 2022 à une intensification inédite du risque incendiaire liée au changement climatique et, en Europe du Sud, à la déprise agricole. L'analyse comparative met en évidence trois modèles de gouvernance (centralisée et interministérielle au Maroc, hybride État-collectivités en France, fortement décentralisée en Espagne), une convergence technologique croissante et un décalage significatif dans l'ampleur des surfaces parcourues par le feu, la France et l'Espagne ayant basculé, en 2025-2026, dans une logique de mégafeux que le Maroc n'a heureusement pas connue pour l'instant.

Mots-clés : Incendies de forêt, Maroc, Europe du sud, gouvernance des risques, coopération européenne.

© 2026, LYAZIDI, Licencié par: Centre Démocratique Arabe. Cet article est publié sous les termes de la licence Creative Commons Attribution-Non Commercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0), qui autorise l'utilisation non commerciale du matériel, à condition de donner le crédit approprié et d'indiquer si des modifications ont été apportées au matériel. Vous pouvez copier et redistribuer le matériel dans n'importe quel support ou format, ainsi que le remixer, le transformer et le développer, à condition que le travail original soit correctement cité.

1. Introduction

Le feu de forêt n'est plus, dans le bassin méditerranéen et dans son voisinage immédiat, un aléa saisonnier circonscrit à quelques régions à risque : il s'est imposé, en l'espace d'une génération, comme un enjeu structurel de sécurité civile, d'aménagement du territoire et de politique climatique. Si l'exposition à ce risque est commune au Maroc, à la France et à l'Espagne, les trajectoires institutionnelles, les moyens et les résultats diffèrent sensiblement. Le Maroc a engagé, dès le début des années 2000, une modernisation progressive et continue de son dispositif de lutte, qui lui permet aujourd'hui de contenir la progression du risque malgré la multiplication des départs de feu. La France et l'Espagne, dotées de doctrines et de moyens plus anciens et globalement plus importants, ont pourtant connu, au cours des étés 2022, 2025 et 2026, des saisons d'incendies d'une ampleur inédite, qui interrogent la soutenabilité de leurs modèles respectifs face à un climat devenu structurellement plus inflammable.

Cet article se propose de retracer, sur les trente dernières années, l'évolution du dispositif marocain de prévention et de lutte contre les incendies de forêt, puis de la mettre en perspective avec l'état actuel des dispositifs français et espagnol. Il s'appuie sur les données les plus récentes disponibles concernant les campagnes 2025 et 2026, ainsi que sur les rapports institutionnels, parlementaires et de presse spécialisée relatifs à la gouvernance du risque incendie dans les trois pays. La démarche est délibérément comparative : il ne s'agit pas de hiérarchiser des dispositifs nationaux, mais de comprendre en quoi des choix de gouvernance différents, entre centralisation interministérielle marocaine, architecture hybride État-départements en France et forte décentralisation régionale en Espagne, produisent des trajectoires et des vulnérabilités distinctes face à un même phénomène global.

Sur le plan méthodologique, cette étude qui s'appuie sur une approche comparative institutionnelle, adossée à une mobilisation documentaire, ne prétend pas à l'exhaustivité statistique mais vise à restituer, pour chacun des trois pays, la cohérence d'ensemble d'une trajectoire de politiques publiques, en croisant données chiffrées, décisions de gouvernance et évolutions doctrinales.

2. Le Maroc : trente ans de construction progressive d'un dispositif national

2.1. Des années 1980 aux années 2000 : les prémices d'une doctrine aérienne

Jusque dans les années 1980, la lutte aérienne contre les incendies de forêt au Maroc reposait essentiellement sur une flotte de sept avions Turbo Thrush opérés par la Gendarmerie Royale¹, complétée par un module de largage installé sur des hélicoptères Puma des Forces Royales Air. Le tournant suivant intervient au début des années 2000,

¹ H24info. (2021, 2022). Articles relatifs à l'acquisition de Canadair par le Maroc ; Le360. (2026). Comment les FAR se préparent aux feux de forêt.

avec l'adoption du système MAFFS (Modular Airborne Fire Fighting System), un module de largage d'eau installé sur des avions militaires C-130 Hercules. Le Maroc en devient alors, avec trois appareils équipés, le principal utilisateur mondial de cette technologie¹, ce qui témoigne d'une volonté déjà affirmée de se doter de capacités de largage lourdes plutôt que de se limiter à des moyens légers.

C'est dans ce contexte qu'est adopté, en 2001, le premier Plan directeur de prévention et de lutte contre les incendies de forêts², qui pose les bases doctrinales encore largement en vigueur aujourd'hui : un cycle de gestion du risque articulé autour de la prévention, de l'analyse des risques, de la préparation, de l'intervention et de la réhabilitation post-incendie. Ce document constitue la matrice à partir de laquelle l'ensemble des réformes ultérieures viendront s'articuler, dans une logique d'actualisation continue plutôt que de rupture.

2.2. 2011-2020 : l'entrée dans l'ère «Canadair» et la diversification des moyens

L'événement le plus structurant de la décennie 2010 est sans conteste l'acquisition, en 2011, du premier avion amphibie Canadair CL-415³, qui fait du Maroc le seul pays arabe et africain doté de cette capacité. Le coût d'acquisition d'un appareil neuf, de l'ordre de 30 à 50 millions de dollars, ainsi que le coût horaire d'exploitation, ont représenté un investissement conséquent, justifié par l'efficacité opérationnelle de cet appareil dans les zones montagneuses et difficiles d'accès qui caractérisent une grande partie du massif forestier marocain.

La flotte s'est ensuite étoffée par paliers successifs : cinq appareils en 2022, complétés par une commande de trois Canadair CL-415 supplémentaires livrés entre fin 2021 et 2024, portant la flotte nationale à huit aéronefs⁴. Cette montée en puissance progressive contraste avec des stratégies d'acquisition plus erratiques observées ailleurs (l'Algérie n'en possède aucun pour le moment), et s'inscrit dans un investissement continu depuis 2011 plutôt que dans des achats de crise consécutifs à un sinistre majeur. En parallèle, le lancement en février 2020 de la stratégie «Forêts du Maroc 2020-2030» par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie, a inscrit la protection du patrimoine forestier, estimé à neuf millions d'hectares, dans un cadre budgétaire dédié, avec une enveloppe initiale de 150 millions de dirhams⁵ consacrée spécifiquement à la prévention et à la lutte contre les incendies, incluant l'intégration de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies de surveillance.

¹ H24info. (2021, 2022). Articles relatifs à l'acquisition de Canadair par le Maroc.

² Revue forestière française. (2025). Évolution de la politique forestière au Maroc : vers une gestion durable et participative des ressources forestières.

³ Le360. (2025). Pourquoi le Maroc a eu raison d'investir dans les Canadair.

⁴ Silicon Valley Maroc. (2026). Pourquoi le Maroc domine l'Afrique avec sa flotte de Canadair.

⁵ Le Brief. (2026). Forêts du Maroc 2020-2030 : une stratégie à l'épreuve du terrain.

2.3. 2023-2026: Gouvernance interinstitutionnelle et surveillance technologique

Face à l'intensification des épisodes de chaleur et à la pression croissante du changement climatique, le Maroc a adopté un nouveau Plan directeur de gestion intégrée des incendies de forêts 2023-2033, piloté par l'Agence nationale des eaux et forêts (ANEF)¹, qui a succédé au Haut-Commissariat aux eaux et forêts, en coordination avec le Ministère de l'Intérieur, la Protection Civile, la Gendarmerie Royale, les Forces Armées Royales, les Forces Royales Air, les Forces Auxiliaires et les Autorités Locales. Cette architecture consacre une doctrine de gouvernance interinstitutionnelle élargie, où la lutte contre les incendies ne relève plus du seul département forestier mais mobilise l'ensemble de l'appareil sécuritaire et militaire de l'État, sous une coordination unifiée. L'intervention de la mi-2026 à Tétouan², associant pour la première fois un hélicoptère lourd EC225 de la Gendarmerie Royale aux avions Canadair des Forces Royales Air, illustre concrètement cette diversification des moyens aériens et cette coordination interarmes.

Le volet technologique constitue le second axe majeur de cette période récente. Le Maroc a déployé des nanosatellites et des drones pour un suivi permanent des départs de feu, avec des images à très haute résolution, disponibles en moins de deux heures. Cette bascule vers la détection précoce et la surveillance satellitaire s'inscrit dans une logique de réduction du délai entre un départ de feu et la première intervention, considérée comme le facteur le plus déterminant de l'efficacité d'un dispositif de lutte.

2.4. Des résultats statistiques qui traduisent l'efficacité relative du dispositif

L'indicateur le plus significatif de cette trajectoire réside dans l'évolution de la surface moyenne parcourue par incendie, qui est passée d'environ quatorze hectares par sinistre dans les années 1960 à 5,5 hectares³ sur la période 2011-2018. Cette tendance s'est poursuivie récemment : en 2025, 410 incendies ont été recensés pour 1 715 hectares⁴ parcourus, soit une baisse de 65 % par rapport à la moyenne décennale ; sur les sept premiers mois de 2026, 310 départs de feu ont été dénombrés, soit une hausse de 32 % par rapport à la moyenne décennale, imputable à une strate herbacée exceptionnellement dense après un hiver pluvieux puis desséchée par des vagues de chaleur, pour seulement 1 850 hectares brûlés⁵, en recul d'environ 30 % par rapport à la moyenne des dix dernières années. Ce découplage entre le nombre de départs de feu, en hausse structurelle sous l'effet du changement climatique, et la surface effectivement détruite, en baisse, constitue

¹ Agence nationale des eaux et forêts [ANEF]. (2026). Données communiquées à la presse marocaine (juillet 2026).

² Le360. (2026). Comment les FAR se préparent aux feux de forêt.

³ Revue forestière française. (2025). Évolution de la politique forestière au Maroc.

⁴ Médias24. (2026). Incendies de forêt : au 20 juillet, plus de départs de feu, 30 % de surfaces brûlées en moins.

⁵ Médias24. (2026). Incendies de forêt : au 20 juillet, plus de départs de feu, 30 % de surfaces brûlées en moins.

précisément l'indicateur que l'ANEF met en avant pour attester de l'efficacité du dispositif national de détection précoce et d'attaque rapide des feux naissants.

Le bilan à mi-parcours de la stratégie Forêts du Maroc 2020-2030, demeure toutefois contrasté : si la baisse des incendies et les efforts de reforestation sont documentés, le besoin de financement additionnel évalué à 617 millions d'euros pour la décennie¹, pose la question de la pérennité de cet effort, dans un contexte où la mobilisation des bailleurs internationaux et du secteur privé demeure nécessaire pour consolider les acquis obtenus depuis 2011.

2.5. Les acteurs de la lutte et leur articulation opérationnelle

Le dispositif marocain repose, en plus de l'implication des populations, sur une répartition des rôles précise entre sept catégories d'acteurs, mobilisées selon un principe de montée en puissance graduelle. L'Agence nationale des eaux et forêts (ANEF) assure le pilotage technique du dispositif : c'est elle qui centralise l'alerte, évalue le risque et déclenche le niveau de mobilisation approprié. Le Ministère de l'Intérieur exerce l'autorité de coordination générale, en s'appuyant sur les Autorités territoriales compétentes, Walis et Gouverneurs, pour la mobilisation locale. La Direction Générale de la Protection Civile intervient en première ligne pour l'attaque au sol des foyers et la sécurisation des populations, tandis que les Forces Auxiliaires apportent un appui logistique et humain complémentaire, notamment pour l'ouverture de tranchées pare-feu et le transport de personnel en zone difficile d'accès. La dimension aérienne est partagée entre deux institutions militaires distinctes : les Forces Royales Air, qui opèrent la flotte de Canadair CL-415, et la Gendarmerie Royale, qui met en œuvre les avions Turbo-Thrush, plus légers et adaptés à une intervention rapide sur les feux naissants. Les Forces Armées Royales, enfin, ne sont engagées qu'en cas d'aggravation significative de la situation, avec des véhicules tout-terrain et des camions d'attaque spécialisés.

Cette architecture obéit à une logique de montée en puissance formalisée par la procédure interne testée chaque année lors d'exercices grandeur nature, tels que l'exercice FOREX'26 conduit à la veille de la saison estivale 2026² : un premier niveau mobilise les équipes de l'ANEF et de la Protection Civile ; un deuxième niveau, déclenché si la situation s'aggrave, fait intervenir les moyens aériens des Forces Royales Air et les unités des Forces Auxiliaires ; un troisième niveau, réservé aux situations les plus critiques, engage les avions Turbo-Thrush de la Gendarmerie Royale ainsi que les Forces Armées Royales. La cohérence d'ensemble de ce dispositif est régulièrement réévaluée par un Comité directeur national chargé de la prévention et de la lutte contre les incendies de

¹ Le Brief. (2026). Forêts du Maroc 2020-2030 : une stratégie à l'épreuve du terrain.

² Ecoactu.ma, La Vie éco, and Yabiladi. (2026). Articles relatifs à FOREX'26, au Comité directeur national et à la coordination interinstitutionnelle marocaine.

forêts, réuni à Rabat au siège de l'ANEF à l'approche de chaque campagne estivale¹, qui dresse le bilan de la saison écoulée et ajuste la doctrine et les moyens en conséquence.

3. La France : une doctrine éprouvée mise à l'épreuve par l'intensification du risque

3.1. Une doctrine historique fondée sur l'attaque des feux naissants

Le dispositif français de lutte contre les feux de forêt repose sur une doctrine ancienne, structurée autour de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), qui coordonne une flotte aérienne nationale (Canadair, Dash et hélicoptères bombardiers d'eau), tandis que les moyens humains et terrestres relèvent des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), financés à plus de 80 % par les départements². Cette doctrine, fondée sur la détection précoce et l'attaque massive des feux dès leur naissance, a longtemps affiché des résultats significatifs : selon les données parlementaires les plus récentes, elle permet de maîtriser 95 % des départs de feu avant qu'ils n'atteignent cinq hectares³, un taux de succès que la plupart des pays méditerranéens lui envient.

3.2. 2025-2026 : la bascule vers une logique de mégafeux

L'été 2025 marque une rupture statistique nette : plus de 10 000 départs de feu ont été recensés, majoritairement dans la zone méditerranéenne, avec cinquante-deux jours de vigilance « très élevée », un niveau inédit depuis 2022, et un bilan de 30 000 hectares brûlés, très supérieur aux tendances décennales⁴. Le sinistre le plus emblématique de cette saison, le mégafeu de l'Aude, surnommé « l'Ogre des Corbières », a parcouru plus de 16 000 hectares avec une vitesse de propagation évaluée par la Fédération nationale des sapeurs-pompier à plus de 2 000 hectares par heure à son paroxysme⁵, ce qui en fait, selon cette même source, l'incendie le plus destructeur enregistré en France depuis 1949. **Des feux tardifs ont par ailleurs été observés jusqu'à la fin octobre 2025 en Corse, signe d'un allongement structurel de la saison des feux, désormais qualifiée par certains spécialistes de bascule vers l'«ère du temps des incendies».**

La saison 2026 a encore amplifié ce constat : dès le mois de juillet, plus de 25 000 hectares avaient déjà brûlé pour environ 8 000 départs de feu recensés, soit le double du

¹ Agence nationale des eaux et forêts [ANEF]. (2026). Données communiquées à la presse marocaine (juillet 2026).

² Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises [DGSCGC]. (2026). Dossier de presse : Campagne de prévention des feux de forêt et de végétation.

³ Sénat français. (2026). Projet de loi de finances 2026, avis n° 145 et n° 139, mission Sécurités – programme Sécurité civile; Sénat français. (2018). Rapport d'information n° 739.

⁴ Géoconfluences, ENS Lyon. (2025-2026). Mégafeux, du vocabulaire médiatique à la caractérisation scientifique.

⁵ UP' Magazine. (2026). Pyrocène : pourquoi les mégafeux deviennent la nouvelle réalité climatique de l'Europe.

rythme observé sur la même période en 2025. Les incendies des Pyrénées-Orientales, ont à eux seuls parcouru près de 4 600 hectares et entraîné l'évacuation de plus de 10 000 habitants répartis sur 26 communes, nécessitant l'intervention de moyens aériens européens.¹ Fin juillet 2026, la France a formellement sollicité l'activation du mécanisme de protection civile de l'Union européenne, notamment pour l'incendie de Gironde, recevant en retour des renforts aériens italiens et grecs.² Cette solidarité européenne s'est doublée, aussitôt d'une mobilisation bilatérale hors mécanisme communautaire : le chancelier allemand a annoncé l'envoi d'un hélicoptère, d'un avion de transport A400M et d'équipes de secours, tandis que la Suisse et la Suède ont, de leur côté, également dépêché des moyens pour appuyer la lutte contre les incendies de Gironde, qui avaient alors déjà ravagé plus de 30 000 hectares et contraint près de 170 000 personnes à évacuer.³

Ce contexte s'inscrit dans un épisode caniculaire d'ampleur nationale : au plus fort de l'été 2026, 24 départements regroupant près de 21,9 millions d'habitants⁴ ont été placés simultanément en vigilance rouge canicule, principalement dans le nord-ouest du pays, une répartition géographique qui contraste avec la concentration méditerranéenne traditionnellement associée au risque incendiaire français. Les préfectures concernées ont dû adapter en urgence leurs plans de protection des populations vulnérables, tandis que les autorités locales activaient fermetures de parcs forestiers et restrictions de circulation, illustrant la manière dont la chaleur extrême, en desséchant rapidement la végétation, transforme des territoires jusqu'alors considérés comme peu exposés, en zones à risque significatif.

3.3. Une réponse institutionnelle renforcée mais des tensions budgétaires persistantes

Face à cette dégradation, la France a engagé plusieurs adaptations doctrinales. La brigade militaire de la Sécurité civile a été renforcée en 2025 par la création d'un quatrième régiment d'instruction et d'intervention⁵. Une nouvelle stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies a été publiée le 5 juin 2025⁶, tandis qu'un Centre national de coordination avancé de la Sécurité civile a été installé à la base aérienne de la Sécurité civile pour piloter les opérations à l'échelle nationale, en lien avec le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises. Sur le plan des moyens, la Sécurité civile envisage désormais le déploiement d'un avion militaire de transport A400M

¹ Franceinfo. (2026, 25 juillet). Fonctionnement, moyens disponibles... quatre questions sur le mécanisme de protection civile de l'Union européenne.

² Feuxdeforet.fr. (2026). Mécanisme RescEU : les renforts européens contre les feux.

³ Anadolu Ajansı [AA]. (2026). L'Allemagne envoie des renforts aériens pour aider la France à lutter contre les incendies.

⁴ Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises [DGSCGC]. (2026). Dossier de presse : Campagne de prévention des feux de forêt et de végétation.

⁵ Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises [DGSCGC]. (2026). Dossier de presse.

⁶ Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises [DGSCGC]. (2026). Dossier de presse.

équipé d'un kit de largage de vingt tonnes d'eau¹, ce qui marquerait l'entrée de l'armée dans un rôle de premier plan face aux crises climatiques, en complément des Canadair et hélicoptères bombardiers d'eau existants.

Ces adaptations se heurtent néanmoins à une contrainte budgétaire structurelle. Les crédits nationaux dédiés à la sécurité civile, de l'ordre d'un milliard d'euros², financent essentiellement la flotte aérienne, tandis que les départements, via les SDIS, restent les principaux financeurs de la lutte contre les incendies. Plusieurs responsables locaux estiment désormais que ce modèle de financement, construit à une époque où le risque se concentrait sur l'arc méditerranéen, n'est plus adapté à un risque qui s'étend géographiquement³. Ce qui impose une participation accrue de l'État, voire de nouvelles ressources dédiées. La France s'est par ailleurs inscrite depuis 2021 dans le mécanisme européen rescEU⁴, qui lui permet de bénéficier d'un financement européen pour la location d'avions et d'hélicoptères en complément de sa flotte propre, dans l'attente de la mise en place d'une flotte aérienne européenne permanente.

3.4. Une chaîne de commandement hiérarchisée et interservices

La coordination française repose sur une chaîne de commandement clairement hiérarchisée, activée à chaque échelon territorial. Sur le terrain, le commandant des opérations de secours (COS), généralement un officier du SDIS départemental, dirige l'engagement opérationnel des moyens, sous l'autorité du préfet de département, qui endosse la fonction de directeur des opérations de secours (DOS) dès lors que l'incendie prend de l'ampleur. Au niveau national, le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), exerce le commandement d'ensemble ; pendant la saison estivale, il délègue le pilotage opérationnel quotidien à un Centre national de coordination avancé de la Sécurité civile (CNCASC), entité déportée installée au niveau de la base aérienne de la Sécurité civile et connue sous l'indicatif radio « Platon »⁵, qui assure le contrôle de l'ensemble des moyens aériens et terrestres nationaux engagés.

Cette chaîne verticale s'articule avec un maillage interservices formalisé, chaque département élaborant un ordre d'opérations interservices « feux de forêt » qui associe le SDIS⁶, la gendarmerie nationale, la police nationale, l'Office national des forêts (ONF),

¹ Assemblée nationale. (2026). Question écrite n° 8930 : Renforcement urgent des moyens aériens contre les feux de forêt en France (XVIIe législature).

² Sénat français. (2026). Projet de loi de finances 2026, avis n° 145 et n° 139, mission Sécurités – programme Sécurité civile.

³ Départements.fr. (2026). « Le financement actuel n'est plus à la hauteur du défi » : la lutte contre les incendies coûte de plus en plus cher.

⁴ Parlement européen, Observatoire législatif [OEIL]. (2023). Mécanisme de protection civile de l'Union (Procédure 2023/0095(COD)).

⁵ ENASIS. (2024). Ordre d'opérations national feux de forêt et d'espaces naturels.

⁶ Préfectures de Seine-et-Marne, de l'Eure, and de Haute-Corse. (2026). Communiqués relatifs aux ordres d'opérations interservices « feux de forêt ».

chargé de la mission d'intérêt général de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) et de l'entretien des équipements de massif, ainsi que les collectivités locales et, selon les territoires, l'Office français de la biodiversité (OFB) pour la prévention des comportements à risque. Des équipes pluridisciplinaires associant sapeurs-pompiers, forestiers et officiers de police judiciaire sont par ailleurs constituées pour la recherche des causes et des circonstances des incendies (RCCI), en particulier dans les départements méditerranéens les plus exposés.

4. L'Espagne : décentralisation, vulnérabilité territoriale et recours croissant à la solidarité européenne

4.1. Un dispositif éclaté entre communautés autonomes et unité militaire d'urgence

À la différence du modèle français, la lutte contre les incendies de forêt en Espagne relève au premier chef des communautés autonomes, qui contractualisent chacune, ses propres moyens aériens (hélicoptères, avions amphibies de capacité moyenne, avions de coordination et d'observation) dans le cadre de plans régionaux tels que l'INFOCAM en Castille-La Manche¹. L'échelon national intervient en complément, via le ministère de la Transition écologique, qui met des moyens aériens à disposition des communautés autonomes, et surtout via l'Unité militaire d'urgence (UME), force militaire spécialisée créée pour intervenir sur les catastrophes majeures, y compris les grands incendies de forêt. Cette architecture décentralisée, plus fragmentée que le modèle français, a permis une adaptation fine aux réalités territoriales très diverses de la péninsule ibérique, mais elle s'est révélée coûteuse et parfois duplicative en cas de crise simultanée touchant plusieurs régions.

4.2. 2025 : l'été le plus dévastateur depuis trente ans

La saison 2025 restera comme l'une des plus destructrices de l'histoire espagnole récente: plus de 410 000 hectares ont brûlé², avec plus de quarante incendies actifs simultanément à certains moments de l'été, un niveau tel que l'Espagne a dû solliciter l'aide de l'Union européenne dès le 13 août 2025³, d'abord pour deux avions Canadair, puis pour un contingent élargi qui est devenu, selon les sources officielles, le plus important renfort international jamais mobilisé pour combattre des incendies sur le sol espagnol. À la fin du mois d'août 2025, le bilan officiel faisait état de 393 279 hectares brûlés⁴ et de plus de 440 municipalités touchées, faisant de l'Espagne le pays européen le plus affecté de l'année, avec des programmes d'aide activés dans cinq communautés autonomes.

¹ El Independiente. (2025). Incendios forestales en España: quién tiene las competencias y cuándo actúa la UME.

² Moncloa.com. (2026). Bruselas moviliza cuatro aviones.

³ Moncloa.com. (2026). Bruselas moviliza cuatro aviones.

⁴ Euronews. (2025, 31 août). Espagne : la situation s'améliore avec seulement 7 incendies en cours.

4.3. 2026 : une aggravation confirmée et une dépendance accrue au mécanisme européen

Loin de marquer un retour à la normale, l'été 2026 a confirmé cette trajectoire à la hausse. À la mi-juillet 2026, la superficie brûlée en Espagne atteignait déjà 114 796 hectares¹, près de cinq fois supérieure à celle enregistrée à la même période en 2025, avec vingt-neuf grands incendies recensés contre une moyenne de neuf sur la même période au cours de la dernière décennie. L'incendie le plus grave de cette saison, dans la Sierra Norte de Guadalajara, a à lui seul calciné plus de 32 000 hectares², devenant le deuxième plus étendu jamais enregistré dans le pays. La simultanéité de plusieurs foyers dans les communautés de Madrid et de Castille-et-León, provoquant l'évacuation d'environ 11 500 personnes³, a de nouveau saturé les moyens propres de l'UME et des communautés autonomes, contraignant le gouvernement à solliciter l'activation du mécanisme européen de protection civile pour la deuxième année consécutive, avec l'envoi d'avions Canadair depuis la Grèce et l'Italie.

Ce recours répété au mécanisme européen a nourri une controverse politique interne, une partie de la classe politique espagnole reprochant au gouvernement de disposer, en 2026, exactement du même nombre d'aéronefs contractualisés qu'en 2025, soit quarante-deux appareils⁴, malgré la reconnaissance officielle que le risque incendiaire était devenu plus complexe, et malgré un dépassement budgétaire de l'ordre de 2,1 millions d'euros, déjà constaté en 2025, pour financer des heures de vol supplémentaires au-delà des volumes initialement contractualisés.

4.4. Un partage des compétences encadré par la loi et une coordination à géométrie variable

Le fondement juridique de la répartition des rôles en Espagne est la loi 43/2003 sur les forêts⁵, qui attribue aux communautés autonomes la compétence de principe en matière de prévention, de surveillance et d'extinction des incendies forestiers, conformément aux prérogatives que leur reconnaît la Constitution espagnole. Chaque communauté autonome dispose ainsi de ses propres brigades de pompiers forestiers, de ses véhicules et de ses aéronefs, ainsi que d'un plan annuel de prévention qui lui est propre. Une organisation qui permet une forte adaptation aux réalités locales, mais qui suppose, en cas de crise dépassant les moyens régionaux, l'activation de mécanismes de coordination avec l'échelon national. L'État intervient alors en appui, via le ministère de la Transition écologique (MITECO), qui met à disposition des moyens à vocation nationale : les brigades de renfort

¹ Okdiario. (2026). Los incendios desbordan al Gobierno: pide aviones a la UE.

² Okdiario. (2026). Los incendios desbordan al Gobierno: pide aviones a la UE.

³ Moncloa.com. (2026). 11.500 evacuados y la UE moviliza aviones.

⁴ Okdiario. (2026). Los incendios desbordan al Gobierno: pide aviones a la UE.

⁵ El Independiente. (2025). Incendios forestales en España: quién tiene las competencias y cuándo actúa la UME.

en incendies de forêt (BRIF), capables d'intervenir sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'une flotte d'avions amphibies Canadair, d'avions de largage terrestre et d'hélicoptères lourds Kamov, opérée en coordination avec les communautés autonomes.

Sur le plan opérationnel, chaque communauté autonome dispose de son propre Centre de coordination opérationnelle (CECOP). Lorsque l'ampleur de l'incendie dépasse les moyens régionaux, un Centre de coordination opérationnelle intégré (CECOPI) est constitué¹, réunissant des représentants de la communauté autonome affectée, de l'Administration générale de l'État, des Forces et corps de sécurité de l'État (Police Nationale, Guardia Civil), de l'Unité militaire d'urgence (UME) et des services médicaux. Lorsqu'un incendie franchit les limites administratives de plusieurs communautés autonomes, un commandement unique intégré est en outre désigné² pour diriger l'extinction sur le terrain, afin d'éviter toute duplication de commandement entre équipes régionales. Cette architecture à plusieurs étages, explique en partie la lenteur relative de certaines montées en puissance lors des crises sévères de 2025 et 2026, lorsque plusieurs CECOPI ont dû être activés simultanément dans des communautés autonomes différentes.

4.5. Une vulnérabilité structurelle liée à la déprise rurale

Au-delà du seul facteur climatique, la vulnérabilité espagnole aux incendies de grande ampleur s'explique par un phénomène structurel de long terme : la dépopulation rurale, désignée sous le terme de « España vaciada »³, qui trouve son origine dans l'exode rural amorcé dès les années 1950 sous le franquisme et jamais véritablement interrompu depuis. Cette dépopulation entraîne un abandon progressif des activités agropastorales traditionnelles qui, historiquement, maintenaient les paysages ouverts et limitaient l'accumulation de combustible végétal ; elle favorise en retour l'embroussaillage et la fermeture des milieux, deux facteurs identifiés de longue date par les instances européennes comme aggravant mécaniquement le risque incendiaire. Cette dynamique, qui touche également certaines régions françaises mais dans une moindre mesure, est aujourd'hui considérée par une partie de la littérature scientifique comme l'un des moteurs de l'apparition, en Espagne, d'incendies dits de « sixième génération »⁴ : des feux dont l'intensité dépasse la capacité de suppression directe des moyens de lutte, quels que soient leur nombre et leur sophistication.

¹ Demócrata. (2026). ¿Qué es el CECOPI y quién toma las decisiones en una gran emergencia en España?

² Demócrata. (2026). ¿Qué es el CECOPI y quién toma las decisiones en una gran emergencia en España?

³ Wikipédia. (2022). Espagne vide; Major-Prépa. (2026). Espagne vide : España vaciada, dépopulation et solutions.

⁴ Revue SESAME, INRAE. (2025). Mégafeux méditerranéens : qu'est-ce qui attise les braises?; n° 18 (déc. 2025).

5. Analyse comparative : trois modèles de gouvernance face à un risque commun

5.1. Des architectures institutionnelles contrastées

La comparaison des trois dispositifs fait apparaître trois logiques de gouvernance distinctes :

- Le modèle marocain se caractérise par une forte centralisation, pilotée par l'ANEF mais associant directement les Forces Armées Royales, la Gendarmerie Royale et les Forces Royales Air sous un commandement unifié, avec un appui politique de haut niveau ;
- Le modèle français repose sur une architecture hybride, où l'État conserve la maîtrise des moyens aériens nationaux via la Sécurité civile, tandis que le financement et les moyens humains de première intervention relèvent des départements ;
- Le modèle espagnol, quant à lui, pousse la décentralisation à son terme, chaque communauté autonome contractualisant ses propres moyens aériens, l'État n'intervenant qu'en soutien via le ministère de la Transition écologique et l'UME.

5.2. Trois logiques de commandement face à la simultanéité des crises

Au-delà des architectures institutionnelles générales décrites plus haut, la comparaison des chaînes de commandement fait apparaître des différences significatives dans la manière dont chaque pays gère la simultanéité de plusieurs foyers majeurs. Le Maroc a construit un système de montée en puissance à trois niveaux, déclenché par l'ANEF et testé annuellement par des exercices grandeur nature, qui a l'avantage de la simplicité : chaque niveau ajoute un corps supplémentaire, sans dilution du commandement, qui reste entre les mains du Ministère de l'Intérieur et de l'ANEF.

A l'inverse, la France a développé une chaîne hiérarchique à quatre échelons : communal, départemental, zonal et national, ce qui permet une montée en puissance graduée mais suppose une coordination interservices dense entre SDIS, ONF, Gendarmerie et Police à chaque niveau.

L'Espagne, enfin, ajoute à cette logique verticale une dimension horizontale liée à la compétence de principe des communautés autonomes : la constitution d'un CECOPI, puis d'un Commandement unique intégré, en cas d'incendie transrégional, introduisant une étape de négociation institutionnelle entre l'État et la région affectée qui n'a pas d'équivalent direct dans les deux autres pays, et qui peut ralentir la bascule vers un commandement unifié lors des crises les plus aiguës, comme l'ont illustré les feux simultanés de l'été 2026 à Madrid et en Castille-et-León.

5.3. Une convergence technologique et un décalage dans l'ampleur des sinistres

Les trois pays convergent vers un même registre technologique, à savoir surveillance satellitaire, drones, intelligence artificielle de détection précoce et coordination des moyens aériens en temps réel, mais avec un décalage temporel notable.

Le Maroc a investi massivement dans ces outils entre 2020 et 2026, en partant d'un dispositif plus rudimentaire, tandis que la France et l'Espagne disposent de doctrines de détection précoce plus anciennes, aujourd'hui mises à l'épreuve non pas par une insuffisance de détection, mais par une intensité de combustion qui dépasse la capacité de suppression directe, quelle que soit la rapidité de la première intervention. C'est précisément ce basculement qui distingue la situation marocaine de la situation ibérique : le Maroc parvient encore, en 2025 et 2026, à contenir la surface parcourue par le feu malgré une hausse du nombre de départs, alors que la France et l'Espagne ont vu, sur la même période, le nombre de départs et les surfaces brûlées augmenter simultanément, signe que la doctrine de l'attaque des feux naissants, aussi efficace soit-elle en moyenne, ne suffit plus à empêcher l'émergence d'un nombre croissant de sinistres hors norme.

5.4. Des facteurs structurels différenciés

Cette divergence s'explique en partie par des facteurs structurels différents. En Espagne et, dans une moindre mesure en France, la déprise agricole et la dépopulation rurale ont entraîné une fermeture des milieux et une accumulation de combustible sur des surfaces considérables. Le Maroc connaît des dynamiques rurales différentes, sans pour autant écarter le risque à moyen terme si les tendances migratoires internes venaient à évoluer. Le facteur météorologique, en revanche, joue un rôle commun aux trois pays : l'allongement de la saison sèche, la multiplication des vagues de chaleur et l'apparition de sécheresses éclair, capables de transformer une végétation printanière abondante en combustible hautement inflammable en quelques semaines, sont identifiés dans les trois contextes nationaux comme le principal moteur de la hausse du nombre de départs de feu observée depuis 2020.

5.5. La coopération internationale comme réponse commune

Face à ces défis, les trois pays ont développé des formes de coopération internationale complémentaires à leurs dispositifs nationaux. Le Maroc a occasionnellement mobilisé ses moyens aériens en soutien à des pays voisins, comme lors des incendies survenus au Portugal, dans une logique de solidarité régionale bilatérale davantage que multilatérale. La France et l'Espagne, en tant qu'États membres de l'Union européenne, s'appuient sur le mécanisme de protection civile de l'UE et sur sa réserve rescEU, créée en 2019 et régulièrement renforcée depuis (22 avions et 04 hélicoptères en 2023, 23 aéronefs

mobilisés sur la seule saison 2026, financés à 75 % par l'Union européenne¹), complétée depuis 2026 par un centre européen de lutte contre les incendies basé à Chypre², dédié à la formation et à la préparation saisonnière. Ce dispositif, activé un nombre croissant de fois depuis les incendies de Gironde de 2022, illustre une mutualisation poussée des moyens entre pays européens, mais aussi une dépendance croissante à cette solidarité continentale, la France et l'Espagne ayant toutes deux dû y recourir dès 2025 et 2026, ce qui pose la question de la soutenabilité, à moyen terme, de moyens nationaux dimensionnés pour des saisons de feux d'une intensité désormais dépassée. Cette solidarité communautaire se double par ailleurs, comme l'a montré l'épisode de Gironde de juillet 2026, de formes de coopération bilatérale hors cadre européen strict, telles que l'envoi ponctuel d'hélicoptères, d'avions de transport militaires ou d'équipes de secours par des pays voisins comme l'Allemagne, la Suisse ou la Suède, qui viennent compléter, dans l'urgence, la réponse structurée du mécanisme de protection civile de l'UE.³

5.6. Synthèse chiffrée

Le tableau ci-dessous synthétise, pour chacun des trois pays, les principales caractéristiques institutionnelles et statistiques évoquées dans les sections précédentes, à titre indicatif et non exhaustif.

Critère	Maroc	France	Espagne
Gouvernance	Centralisée, interministérielle (ANEF, FAR, Gendarmerie Royale)	Hybride : État (Sécurité civile) / départements (SDIS)	Décentralisée : communautés autonomes / UME / État
Doctrine dominante	Détection satellitaire, drones, attaque rapide	Attaque des feux naissants (95 % maîtrisés sous 5 ha)	Plans régionaux (INFOCAM et équivalents) + renfort militaire UME
Flotte amphibie/aérienne dédiée (ordre de grandeur)	7 Canadair CL-415, hélicoptères EC225	Canadair, Dash, hélicoptères, projet A400M	≈ 42 aéronefs affrétés (moyens nationaux + régionaux)
Surface brûlée 2025	≈ 1 715 ha (410 incendies)	≈ 30 000 ha (>10 000 départs)	≈ 410 000 ha (record européen)
Surface brûlée 2026 (à	≈ 1 850 ha (310	≈ 25 000 ha dès juillet	≈ 114 800 ha à la mi-

¹ Feuxdeforet.fr. (2026). Mécanisme RescEU : les renforts européens contre les feux ; Parlement européen, Observatoire législatif [OEIL]. (2023). Mécanisme de protection civile de l'Union (Procédure 2023/0095(COD)).

² Franceinfo. (2026). Fonctionnement, moyens disponibles... quatre questions sur le mécanisme de protection civile de l'Union européenne.

³ Anadolu Ajansı [AA]. (2026). L'Allemagne envoie des renforts aériens pour aider la France à lutter contre les incendies.

mi-année)	incendies, -30 % vs moyenne décennale)	(≈8 000 départs)	juillet (x5 vs 2025)
Recours à un mécanisme international	Coopération bilatérale ponctuelle (ex. Algérie)	Mécanisme de protection civile UE / rescEU (activé 2022, 2026)	Mécanisme de protection civile UE / rescEU (activé 2025, 2026)
Facteur structurel aggravant principal	Pression démographique et pastorale sur la forêt	Extension géographique et temporelle de la saison des feux	Déprise rurale (Espagne vide) et fermeture des milieux

Sources : ANEF, Sénat français, ministères de la Transition écologique et de l'Intérieur espagnols, Commission européenne, presse citée en références.

6. Conclusion

Sur trente ans, le Maroc a construit un dispositif de lutte contre les incendies de forêt dont la trajectoire est celle d'une modernisation continue, appuyée sur un investissement soutenu dans les moyens aériens amphibies et, plus récemment, dans la surveillance satellitaire et les drones, sous une gouvernance interministérielle centralisée qui a permis une prise de décision rapide. Cette trajectoire contraste avec celle de la France et de l'Espagne, dont les dispositifs, pourtant plus anciens et globalement mieux dotés, se trouvent aujourd'hui mis à l'épreuve par une intensification du risque qui dépasse, lors des épisodes les plus sévères, leur capacité de suppression directe. Le basculement, documenté par la littérature scientifique récente, vers des incendies dits de sixième génération illustre les limites d'un paradigme de lutte historiquement centré sur l'extinction rapide des feux naissants, lorsque les conditions météorologiques et l'accumulation de combustible convergent pour produire des sinistres hors norme.

Trois enseignements se dégagent de cette comparaison. D'abord, l'efficacité d'un dispositif de lutte contre les incendies ne se mesure pas seulement à ses moyens aériens ou à sa sophistication technologique, mais à sa capacité à agir en amont sur les facteurs structurels du risque, couvrant la gestion des paysages, l'entretien des massifs et l'occupation du territoire, ce que l'expérience espagnole illustre a contrario. Ensuite, la gouvernance centralisée marocaine, si elle a permis une modernisation rapide et cohérente du dispositif national, gagnerait à terme à démontrer sa capacité à intégrer les mêmes leçons que celles tirées en Europe du Sud, notamment si les dynamiques rurales marocaines venaient à converger vers une déprise agricole plus marquée. Enfin, la solidarité européenne, à travers le mécanisme de protection civile et rescEU, constitue un filet de sécurité indispensable pour la France et l'Espagne, mais elle ne saurait se substituer à un renforcement structurel des moyens nationaux et à une politique de prévention agissant sur les causes profondes de l'inflammabilité croissante des paysages méditerranéens. Une coopération élargie entre le Maroc et les mécanismes européens de

gestion du risque incendie, encore modeste à ce jour, pourrait constituer, dans les années à venir, un axe de recherche et de politique publique à approfondir, dans un contexte où le risque incendiaire ne connaît plus de frontières.

Liste bibliographique

1. Agence nationale des eaux et forêts [ANEF]. (2026). Données communiquées à la presse marocaine (juillet 2026).
2. Assemblée nationale. (2026). Question écrite n° 8930 : Renforcement urgent des moyens aériens contre les feux de forêt en France (XVIIe législature).
3. Departements.fr. (2026). « Le financement actuel n'est plus à la hauteur du défi » : la lutte contre les incendies coûte de plus en plus cher.
4. Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises [DGSCGC]. (2026). Dossier de presse : Campagne de prévention des feux de forêt et de végétation.
5. Euronews. (2025, 31 août). Espagne : la situation s'améliore avec seulement 7 incendies en cours.
6. Anadolu Ajansı [AA]. (2026). L'Allemagne envoie des renforts aériens pour aider la France à lutter contre les incendies.
7. Feuxdeforet.fr. (2026). Mécanisme RescEU : les renforts européens contre les feux.
8. Franceinfo (2026), « Fonctionnement, moyens disponibles... quatre questions sur le mécanisme de protection civile de l'Union européenne », 25 juillet 2026.
9. Géoconfluences, ENS Lyon (2025-2026), « Mégafeux, du vocabulaire médiatique à la caractérisation scientifique » et « Mégafeu ».
10. H24info. (2021, 2022). Articles relatifs à l'acquisition de Canadair par le Maroc.
11. Le360. (2025). Pourquoi le Maroc a eu raison d'investir dans les Canadair.
12. Le Brief (2026), « Stratégie de gestion des feux de forêt : anticiper, coordonner et reconstruire » et « Forêts du Maroc 2020-2030 : une stratégie à l'épreuve du terrain ».
13. Médias24. (2026). Incendies de forêt : au 20 juillet, plus de départs de feu, 30 % de surfaces brûlées en moins.
14. Moncloa.com (2026), « Bruselas moviliza cuatro aviones » et « 11.500 evacuados y la UE moviliza aviones ».
15. Okdiario. (2026). Los incendios desbordan al Gobierno: pide aviones a la UE.
16. Parlement européen, Observatoire législatif [OEIL]. (2023). Mécanisme de protection civile de l'Union (Procédure 2023/0095(COD)).
17. Parlement européen, Observatoire législatif (OEIL), procédure 2005/2195(INI), Catastrophes naturelles, incendies, inondations et sécheresses : aspects agricoles.
18. Revue forestière française. (2025). Évolution de la politique forestière au Maroc : vers une gestion durable et participative des ressources forestières.
19. Revue SESAME, INRAE. (2025). Mégafeux méditerranéens : qu'est-ce qui attise les braises? n° 18 (déc. 2025).



20. Sénat français, Projet de loi de finances 2026, avis n° 145 et n° 139, mission Sécurités – programme Sécurité civile.
21. Silicon Valley Maroc. (2026). Pourquoi le Maroc domine l'Afrique avec sa flotte de Canadair.
22. UP' Magazine. (2026). Pyrocène : pourquoi les mégafeux deviennent la nouvelle réalité climatique de l'Europe.
23. Wikipédia. (2022). Espagne vide; Major-Prépa. (2026). Espagne vide : España vaciada, dépopulation et solutions.
24. Ecoactu.ma, La Vie éco, and Yabiladi. (2026). Articles relatifs à FOREX'26, au Comité directeur national et à la coordination interinstitutionnelle marocaine.
25. Le360. (2026). Comment les F.A.R se préparent aux feux de forêt.
26. Sénat français (2018), Rapport d'information n° 739, « Les feux de forêts : l'impérieuse nécessité de renforcer les moyens de lutte ».
27. ENASIS. (2024). Ordre d'opérations national feux de forêt et d'espaces naturels.
28. Préfectures de Seine-et-Marne, de l'Eure, and de Haute-Corse. (2026). Communiqués relatifs aux ordres d'opérations interservices « feux de forêt ».
29. El Independiente. (2025). Incendios forestales en España: quién tiene las competencias y cuándo actúa la UME.
30. Demócrata. (2026). ¿Qué es el CECOPI y quién toma las decisiones en una gran emergencia en España?
31. Dirección General de Protección Civil y Emergencias. (2026). Incendios forestales: Plan estatal de emergencia por incendios forestales. Proteccioncivil.es.